



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre,
En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 16 Procurations : 5	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline LANDES, Vice- Présidente du C.C.A.S
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 5/12/2022	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Affichage en date du : 5/12/2022	Présents : Mme LANDES, Mme CHERT-RAMES Mme VARLIETTE, Mme MACHADO, Mr DARDENNE, Mme CHRISTOL, Mr DIZIER, Mme AZAM, Mme CHAMFEUIL, Mr DUMAS, Mr LE BRIS Absents : Mme BOSQ, Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Mr CARNEIRO pouvoir à Mme LANDES, Mme DELCASSE pouvoir à Mme CHERT-RAMES, Mr DESSEAUX pouvoir à Mme LANDES, Mr ABEILHOU pouvoir à Mme LANDES; Mr DALMONTI pouvoir à Mme VARLIETTE Secrétaire de Séance : Suna LAGARRIGUE, Directrice du CCAS

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président du CCAS dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020 / 002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'Administration.

- Décision portant sur la prise en charge des aides cantines 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2022/2023.
- Décision portant domiciliation au Centre Communal d'Action Sociale situé au 7 rue de l'Escarpe 31780 Castelginest.

- Décision portant sur l'accord de bons alimentaires :

19/07/2022	2544	60	Décision N° 2022/050
10/08/2022	2545	60	Décision N°2022/051
3/11/2022	2547	60	Décision N°2022/052
17/11/2022	2548	60	Décision N°2022/053

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Madame la Vice - Présidente et après en avoir délibéré :

- **Prend** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

L'ensemble de ces décisions est conservé dans le registre Tome II

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5/12/2022



Grégoire CARNEIRO,

Pour le Maire
Jacqueline LANDES
Vice-Présidente

*Maire de Castelginest
Président du CCAS*

Résultats du vote.

Pour : UNANIMITE
Contre :
Abstentions :